

Comment sauver le Bac ?

QUATRE SEMESTRES POUR CERTIFIER ET ORIENTER

Par Martin Andler, Jérôme Ferrand, Maxime Legrand,
Armelle Nouis, Marc-Olivier Padis, Régine Paillard, Françoise Sturbaut

Le 15 juin 2016

Le baccalauréat français est une machine qui tourne à plein régime mais que personne ne contrôle et dont l'utilité réelle devient chaque année plus floue. Il mobilise des énergies et des moyens considérables. On estime à 100 millions d'euros les coûts directs de l'organisation de l'examen, sans compter les coûts indirects (établissements fermés pour cause d'examen, heures d'enseignements perdues pour les élèves de Seconde et de Première libérés prématurément, etc.).

L'Education nationale poursuit un objectif louable : augmenter le nombre de bacheliers et de jeunes menant des études supérieures. La grande mobilisation nationale à laquelle nous assistons chaque année à partir du 15 juin trouve sa justification dans l'augmentation continue du nombre de lauréats (77% de la classe d'âge l'an passé). Pourtant, ce succès quantitatif du Bac semble ensuite démenti par les forts taux d'échec de ces mêmes bacheliers en licence (près de 6 étudiants sur 10 à l'université ne parviennent pas à passer en deuxième année). Les difficultés sont particulièrement importantes pour les élèves issus du bac technologique et du bac professionnel. Derrière les chiffres de la réussite au bac se cache en effet la persistance d'une différenciation en trois voies inégalement valorisées. A côté du bac général, dont on parle le plus souvent, les bacs pro et techno sont progressivement montés en puissance et rassemblent aujourd'hui la moitié des bacheliers.

L'écart entre réussite au bac et échec en licence montre une défaillance du dispositif d'orientation proposé aux lycéens. La procédure d'affectation post-bac (APB) donne aux élèves une proposition d'affectation dans l'enseignement supérieur sur la base de leur dossier scolaire. Mais tous n'obtiennent pas la formation de leur choix et beaucoup se retrouvent dans des filières pour lesquelles ils sont mal préparés. L'examen est ainsi réduit à une simple condition suspensive de la poursuite des études. Permet-il au moins de certifier le niveau des élèves ? La faible valeur du bac sur le marché du travail et l'inquiétude des enseignants du supérieur devant les lacunes de leurs élèves en font douter. Cette épreuve qui structure très en amont

notre conception de l'école ne garde ainsi sa force symbolique qu'en raison du halo historique qui l'entoure et, paradoxalement, de l'effort collectif qu'elle exige.

La réforme du baccalauréat que nous proposons suit des objectifs simples : alléger le dispositif de l'examen ; repenser une validation des acquis adaptée aux besoins des élèves et aux capacités de l'institution ; aider davantage les élèves à construire leur parcours en accompagnant mieux leur orientation et en préparant l'accès au supérieur.

Concrètement, cela signifie 1° que l'examen lui-même soit limité à deux jours, deux épreuves en Première et deux épreuves en Terminale, les autres disciplines étant évaluées en cours de scolarité, 2° une responsabilisation des élèves dans le choix des disciplines qu'ils voudront valider, 3° une limitation du système de compensation des disciplines les unes par les autres, 4° une articulation plus claire entre les exigences du lycée et les attendus des années après-bac.

Les deux dernières années du lycées seront organisées en quatre semestres, au cours desquels les élèves devront suivre successivement (et valider) sept unités d'enseignement de quatre heures hebdomadaires (moins de disciplines abordées simultanément, donc plus d'approfondissement, moins de dispersion et de bachotage). L'élève choisira ses priorités à chaque semestre et le niveau d'approfondissement (mathématiques pour littéraires ou mathématiques pour scientifiques...). Les disciplines étudiées incluront toutes les disciplines générales (français, histoire-géographie, langue vivante, éducation physique, philosophie, mathématiques, sciences expérimentales), avec des niveaux d'approfondissement différenciés comme c'est le cas aujourd'hui. Chaque unité d'enseignement sera validée par un contrôle des connaissances en cours de formation. A la fin du semestre de printemps de Première, un examen de baccalauréat d'une journée (deux épreuves) est organisé, portant sur le français et une autre discipline. A la fin du 1er semestre de Terminale, une deuxième journée d'examen est organisée, portant sur la philosophie et une autre discipline.

Un bac restauré donnerait l'occasion de donner plus de lisibilité à notre système d'orientation et d'affectation post-bac, difficile à maîtriser aujourd'hui. L'inégal partage de l'information limite les opportunités de nombreux jeunes dont les familles ne possèdent pas le mode d'emploi de l'école. En tout état de cause, un large débat doit s'ouvrir aujourd'hui sur le sens du baccalauréat, ses modalités pratiques et la valeur de l'effort collectif considérable qui est aujourd'hui investi dans cet examen.

INTRODUCTION

Le baccalauréat français est une machine qui tourne à plein régime mais que personne ne sait contrôler et dont la fonction réelle devient chaque année plus floue.

Tous les mois de juin, l'organisation du baccalauréat atteste de l'énorme capacité de mobilisation de l'Education nationale pour assurer la réussite de cet examen-fétiche, acmé de notre dramaturgie scolaire. Près de 5 000 sujets écrits préparés depuis l'automne, plus de 150 000 professeurs mobilisés pour corriger quatre millions de copies et faire passer les oraux de rattrapage, avant de participer aux délibérations. Cette année encore, l'exploit sera au rendez-vous.

Mais à quel prix ? On estime à 100 millions d'euros les coûts directs de l'organisation de l'examen¹. Est-il réaliste de tenter de chiffrer les coûts indirects ? Etablissements fermés pour cause d'examen, heures d'enseignement perdues (8 % de l'année scolaire) pour les élèves de seconde et de première libérés prématurément, mobilisation exclusive des personnels d'encadrement et de très nombreux professeurs... Sans compter les risques d'incidents, plus menaçants à mesure que le système se complexifie et que les moyens électroniques se perfectionnent : fuites de sujets, triche, copies égarées, regroupement des notes...²

Peut-on encore contrôler la machine ? Ou, ce qui est tout aussi souhaitable, peut-on encore garantir l'équité d'un processus à la lourdeur inégalée ? Alors qu'aucun autre pays n'accorde une telle valeur à un examen terminal d'ampleur nationale, notre baccalauréat s'alourdit d'année en année, pris par inertie dans un mécanisme cumulatif inquiétant. Toujours plus d'épreuves, plus de modalités d'examen, plus d'options et, au total, un calendrier qui s'étale sur l'ensemble du mois de juin, une complexité qui met en péril la lisibilité et par conséquent la justice du processus.

Le baccalauréat, examen national homogène et anonyme, ne garantit plus qu'un égalitarisme de façade. En 2015, 703 900 candidats se sont présentés pour obtenir le baccalauréat. La plupart d'entre eux, précisément 87,9 %, soit 619 000 élèves, l'ont obtenu. Parmi eux, 49,2 % étaient candidats au baccalauréat général, 19,6 % au baccalauréat technologique et 31,2 % au baccalauréat professionnel. Depuis longtemps, on ne peut plus parler d'un baccalauréat, mais des baccalauréats, et la progression de la réussite au bac est en partie un trompe l'œil, due à la montée en force des filières pro et techno. En proportion de la totalité de la classe d'âge, le nombre d'élèves qui passe le bac dans la filière générale est stable depuis les années 1990. L'augmentation du nombre de lauréats ne dit plus rien de la contribution des heures d'enseignement à la progression des élèves.

¹ Laurent Buchaillat, Marc Fort, Roger-François Gauthier, Matthieu Olivier, Remi Steiner, Paul Mathias, Stéphane Kessler, « Propositions pour une évolution du baccalauréat », Inspection générale des finances, Inspection générale de l'éducation nationale, Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies, décembre 2011, p. 8. Ce rapport remarquable, qui fait un diagnostic lucide de la situation actuelle et des propositions qui rejoignent en partie les nôtres, n'a été suivi d'aucun effet, pas même d'une promesse de mettre ses propositions à l'étude.

² Séverin Graveleau, « La triche au bac continue d'augmenter », Le Monde, 22 juin 2015.

Avec 77 % de bacheliers dans la classe d'âge, on se rapproche de l'objectif formulé dans les années 1980 de 80 % de bacheliers ; mais cela prépare-t-il pour autant leur avenir ? Le bac que ces jeunes ont réussi garantit-il qu'ils soient préparés pour l'enseignement supérieur auquel ils ont juridiquement droit ? On sait bien que non : l'échec de près de 6 étudiants sur 10 en licence montre que la réussite du bac ne suffit pas à donner de bonnes armes pour le parcours dans le supérieur. Malgré l'augmentation, souhaitable, des bacheliers, on est loin de l'objectif de diplômer 50 % d'une génération au niveau de la licence, formulé au niveau européen dans la « stratégie de Lisbonne ». Actuellement, 44 % des étudiants, titulaires du BTS compris, obtiennent leur licence³. Dans le même temps, la « Stratégie nationale de l'enseignement supérieur », établie en 2015, fixe un objectif ambitieux de 60 % d'une génération de diplômés d'enseignement supérieur, dont 50 % au niveau de la licence et 10 % au niveau du BTS. Quel que soit l'horizon temporel de réalisation de ces objectifs, l'impréparation d'une partie des bacheliers à l'enseignement supérieur, notamment des 177 000 bacheliers professionnels, est patente. D'autre part, le taux de chômage des jeunes sortis du système au niveau bac montre que le bac ne prépare pas non plus au marché du travail : un jeune sur 5 sorti de notre système scolaire avec le bac en poche se trouve au chômage dans les 4 ans qui suivent son entrée sur le marché du travail⁴.

Pourquoi voulons-nous donc restaurer le baccalauréat ? Sous sa forme actuelle, il s'agit, au mieux, d'un monument national en péril, un passage obligé, dont on ne sait pas trop quoi attendre, mais qui consume l'énergie vitale de l'institution. Rituel de passage pour la fin de l'adolescence, épreuve familiale pour les parents, casse-tête pour les profs et l'encadrement, il ne garde sa force symbolique qu'en raison du halo historique qui l'entoure et, paradoxalement, de l'effort collectif qu'il exige. Chaque ministre déclare avec soulagement début juillet que « le bac s'est bien passé ». Mais qu'en attendons-nous réellement ? Nous ne le savons pas vraiment. Peu d'études existent sur le sujet, peu d'évaluations en défendent la valeur⁵.

Il est temps d'ouvrir un débat qui dépasse le sempiternel "le bac ne vaut plus rien" dont on tire l'une ou l'autre conclusion : « il faut le supprimer » ou « il faut revenir au bac d'antan ». Notre proposition est différente et consiste à reprendre en main la machine qui, livrée à sa propre dynamique, se complexifie, tourne pour elle-même, fait perdre de vue les objectifs pédagogiques au nom d'un encyclopédisme de mauvais aloi. Pour cela, il faut redonner des objectifs de certification aux épreuves, en en reformulant les modalités, le nombre et l'organisation. Ensuite, il faut repenser la transition vers le supérieur ou la vie active, en repensant l'équilibre entre culture générale et, pour les uns, préparation aux études, pour les autres, à la vie professionnelle. Ceci passe par un meilleur accompagnement de tous les élèves dans la formulation de leur projet personnel d'orientation et, en particulier, de leurs vœux pour l'orientation post-bac.

³ Seulement 43,8 % des étudiants universitaires passent en seconde année, 27 % seulement obtiennent la licence en trois ans, voir Repères et références statistiques, 2015, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche; p. 262.

⁴ http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&id=584

⁵ « Le ministère de l'éducation nationale n'évalue pas la qualité certificative du baccalauréat. (...) A l'exception de quelques études ponctuelles, le baccalauréat n'est plus, depuis le milieu des années 1990, un objet de recherche pour les universitaires », in « Propositions pour une évolution du baccalauréat », Rapport d'inspection, *op. cit.* p. 19.

1 - UN PASSAGE OBLIGE INEFFICACE ET INUTILE

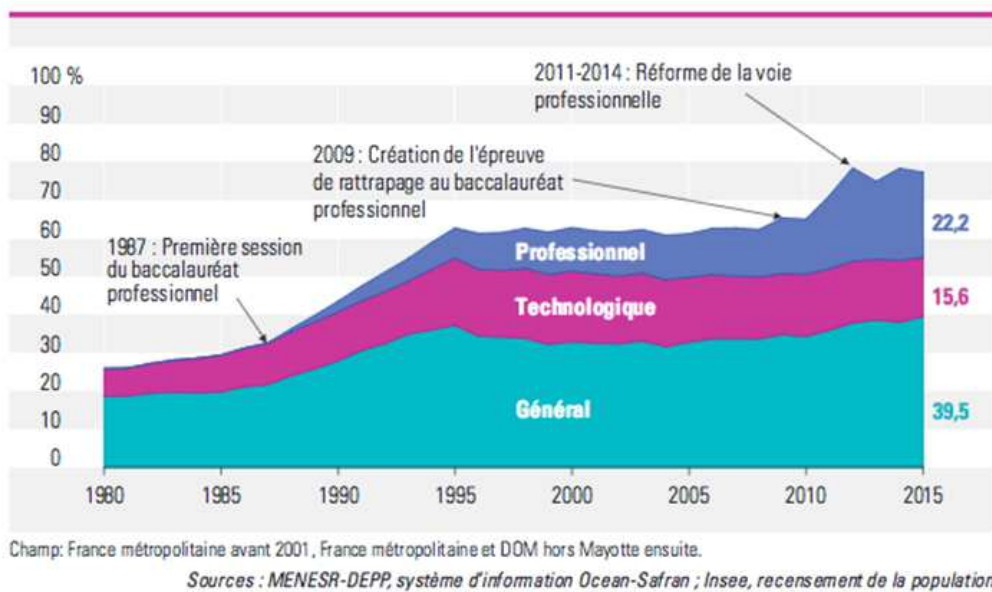
1.1 AU BORD DE LA RUPTURE

Depuis les années 1980, le nombre de bacheliers a triplé, passant de plus de 200 000 à plus de 600 000. C'est un succès de la politique volontariste visant à augmenter le niveau de qualification de chaque génération. Ce mouvement général massif, cependant, est aujourd'hui confronté aux limites de la démocratisation, à la persistance des inégalités, aux difficultés pratiques d'une organisation dont la complexité requiert des ressources toujours croissantes, sans garanties sur l'équité des résultats.

- Massification et diversification

La progression du nombre de bacheliers n'a pas été obtenue en ouvrant à tous l'accès au bac général mais en opérant une différenciation des trajectoires puisque le bac technologique puis le bac professionnel sont progressivement montés en puissance et rassemblent aujourd'hui la moitié des bacheliers⁶. On est ainsi passé d'un baccalauréat dont 71 % étaient des bacheliers généraux à un baccalauréat à trois faces, avec des différences très marquées du point de vue des origines sociales et du genre. Rappelons qu'en 1950 seulement 5 % d'une génération obtenait le bac. Un quart (25,9 %) en 1980 et donc 77,2 % en 2015. Le quasi-triplement depuis 1980 a porté principalement sur le bac professionnel, créé en 1985, et le bac technologique créé en 1968, dont le nombre de lauréats a doublé depuis 1980. La progression est due à un moindre degré au bac général, pour lequel l'augmentation des élèves a été forte entre 1980 et 1995 (+80 %), mais de seulement 13 % depuis 1995, et grâce à l'amélioration des pourcentages de réussite (tableau 2).

Tableau 1 - Evolution de la proportion de bacheliers dans une génération depuis 1980



⁶ En 2015, on comptait 317 054 bacheliers généraux, 125 144 bacheliers techno, 176 646 bacheliers pro, pour un total de 618 844 bacheliers, NI-DEPP, n°7, mars 2016.

Tableau 2 - Pourcentage de réussite au baccalauréat (France métropolitaine + DOM ; y compris Mayotte à partir de 2011)

		1980	1990	1995	2000	2005	2010	2015
Baccalauréat général	Ensemble	65,9	75,4	75,1	79,9	84,1	87,3	91,5
Baccalauréat technologique	Ensemble	59,2	68,4	75,5	79,1	76,2	81,6	90,7
Bac professionnel	Ensemble		74,3	72,7	79,1	74,7	86,5	80,5
Tous baccalauréats	Ensemble	63,9	73,1	74,9	79,5	79,9	85,6	87,9

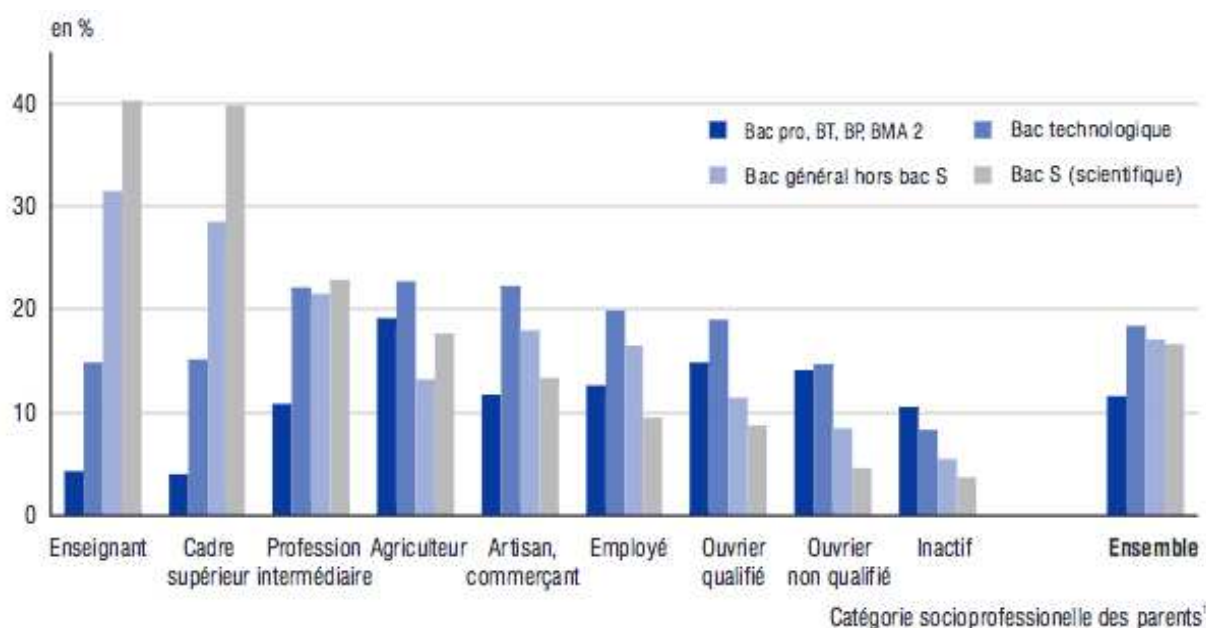
On voit donc que le bac général, celui dont on parle le plus, n'a pas donné la plus forte contribution à l'accroissement du nombre de bacheliers : la série littéraire est passée de 40 000 à 50 000 bacheliers entre 1980 et 2015, la série économique et sociale de 32 000 à 100 000, la série scientifique de 88 000 à 167 000. Pour le baccalauréat technologique, les bacheliers des séries à dominante scientifique et technique étaient 27 000 en 1980, 34 000 maintenant, pendant que ceux des séries à dominante sciences sociales et de gestion passaient de 36 000 à 91 000. Le bac professionnel n'existait pas en 1980, il y a aujourd'hui 81 000 bacheliers pro à dominante industrielle, et 96 000 à dominante services.

1.2 - DES INEGALITES GEOGRAPHIQUES, SOCIALES ET DE GENRE PERSISTANTES

Cette massification recouvre d'importantes disparités géographiques et sociales, qui s'observent tant dans le taux d'accès au baccalauréat que dans le type de baccalauréat obtenu. Dans la seule France métropolitaine, la proportion de bacheliers varie de plus de 5 points selon l'académie. Et sur le plan social, les écarts sont très forts, la répartition des lauréats dans les différentes voies reconstruisant en effet des schémas connus, comme le montre le tableau ci-dessous. Un exemple à lui seul illustre bien ces disparités : les enfants d'enseignants, et de cadres sont 40 % de leur génération à être bacheliers de série S quand moins de 9 % des enfants d'ouvriers qualifiés et moins de 3 % des enfants d'employés de service le sont. La rentrée de 2014 avait confirmé cette tendance, avec des élèves de première et terminale générales « deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales, cadres, enseignants) que ceux des classes de première et de terminale technologiques (35,9 % et 17,7 % respectivement). »⁷

⁷ Repères et références statistiques, Ministère de l'éducation nationale, « Chapitre 4, les élèves du second degré », 2015

Tableau 3 - Taux d'accès aux différents baccalauréats selon la profession des parents



1. Il s'agit de la catégorie socioprofessionnelle du père, ou, si cette information est manquante ou sans objet, de celle de la mère.

2. Bac pro : baccalauréat professionnel ; BT : brevet de technicien ; BP : brevet professionnel ; BMA : brevet des métiers d'art.

Champ : élèves entrés en 6^e en 1995.

Lecture : sur 100 enfants d'enseignants entrés en 6^e en 1995, 40 ont eu le baccalauréat S, 32 un autre bac général, 15 un bac technologique et 4 un bac pro ; les 9 restants n'ont pas eu le bac.

Sources : Depp, DGESIP/DGRI SIES, panel d'élèves 1995.

Autre signe de la disparité des trajectoires derrière la réussite d'ensemble, il existe une importante différenciation des filières par sexe : les filles représentent 55,9 % des bacheliers généraux, et même 78,7 % des bacheliers L, mais seulement 46,5 % des bacheliers S. Même au sein de la série S, les différences entre spécialités sont frappantes : on retrouve 62,2 % de filles en spécialité sciences de la vie et de la terre, 40,5 % en mathématiques, 26,5 % en sciences du numérique et seulement 12,7 % en sciences de l'ingénieur. Le bac technologique industriel est majoritairement masculin, avec une pointe à 93 % pour le baccalauréat STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable), alors que le baccalauréat technologique gestion/sciences sociales est féminin, avec une pointe à 90 % en ST2S (sciences et technologies de la santé et du social) ; on retrouve les mêmes polarisations de sexe dans les bacs professionnels. Cette répartition très marquée se reproduit par la suite sur le marché du travail et le manque de mixité de nombreuses professions, ainsi que les inégalités structurelles de revenus entre les femmes et les hommes⁸. Ils expriment de manière systémique la force des stéréotypes de genre et conduit à interroger la qualité du travail d'orientation mené à la fin du collège et tout au long du lycée.

- Une mobilisation institutionnelle toujours plus lourde

L'organisation des baccalauréats est extrêmement lourde, non seulement en juin mais tout au long de l'année. La diversification des voies et des séries, la création régulière de nouvelles épreuves,

⁸ Voir Delphine Chauffaut, « Salaires et stéréotypes dans le monde du travail et dans la société », *Terra Nova*, 19 mai 2016.

ajoutées à l'augmentation du nombre de candidats a conduit à une complexification qu'on ne parvient plus à maîtriser.

Chaque étape comporte son lot de tensions, de risques et d'erreurs à rattraper en urgence. La préparation de l'examen national démarre en octobre avec l'inscription des étudiants sur Internet, la sélection des professeurs qui proposent des sujets et celle de ceux qui les testent. L'inspection générale et des équipes d'inspecteurs d'académie, de professeurs et d'universitaires travaillent sur l'organisation de la conception des sujets tout au long de l'automne. Dès mars-avril arrivent les épreuves facultatives, les épreuves de contrôle continu en cours de formation (CCF), nombreuses en filière professionnelle, les épreuves en cours d'année (ECA) et les oraux de travaux personnels encadrés (TPE).

Petit focus sur les épreuves de langues vivantes en voie générale : 22 LV1 possibles mais 30 si l'on ajoute celles qui peuvent être enseignées uniquement en LV2 ou LV3 et même 57 au total si l'on intègre toutes celles qui peuvent faire l'objet d'une épreuve facultative ! En 2013, deux épreuves d'évaluation orale systématique en cours d'année (ECA) ont été ajoutées pour valider les LV1 et 2 qui viennent s'ajouter à l'épreuve écrite de juin, donc 3 épreuves pour évaluer chaque langue, le tout pour un coefficient 2 à 3 l'examen final sur un total de 36 ou 38 points de coefficients.

En mai, c'est la grande mobilisation pour les options facultatives d'une part et les premières épreuves du bac qui se déroulent en mai. La gamme s'élargit sans cesse, car chaque discipline a voulu, pour renforcer son aura, être présente à l'examen.

Autre exemple, depuis 2003 : en série S, évaluation des capacités expérimentales (ECE) dans l'épreuve obligatoire de physique-chimie ; les travaux pratiques de physique nécessitent de réquisitionner toutes les salles spécialisées pendant 3 jours fin mai, tous les cours de physique chimie sont annulés ... Rebelote en 2005, on invente la même chose pour les SVT ! Cette épreuve est notée sur 4 et participe à la note de l'épreuve finale. Consignes sont données pour qu'un élève en difficulté sur la première question puisse tout de même faire la suivante. Rares sont les élèves qui ont moins de 3 sur 4 à cette épreuve.

Comprenons-nous bien : il est bien sûr important de développer la compréhension et l'expression orales en langues vivantes, il est important que les capacités expérimentales soient valorisées dans les sciences ! Ces ajouts sont toujours motivés par une intention louable mais ils aboutissent à une construction baroque dont le pilotage n'est plus assuré.

Dans les établissements, pendant ce temps, les lycéens de seconde et première mais également des collégiens dont les professeurs sont aussi convoqués, passent le temps en "permanences" ou errent dans la cour.

Juin : dans les cités scolaires, les cours des collégiens sont fortement perturbés par l'organisation des épreuves du baccalauréat, quand ils ne sont pas tout simplement annulés et les familles ravies de récupérer leur pré-ado devant l'ordinateur ou inquiètes de le savoir dans la rue une grande partie de la journée. Les élèves de seconde qui n'ont aucun examen, sont partout libérés dès la première semaine de juin et toute l'énergie des équipes administratives et pédagogiques est concentrée sur l'organisation du bac.

La pression monte dans les établissements à partir du 15 juin, tant les inquiétudes sont nombreuses : la triche, la surveillance des téléphones portables, la course aux professeurs pour la surveillance ou la correction, les horaires complexes des tiers temps annoncés tardivement, les secrétaires qu'il faut trouver pour ces candidats en situation de handicap, ou encore les alertes sujets très fréquentes qui arrivent alors que les épreuves sont déjà bien entamées.

Restera en juillet, avant de souffler, l'organisation du second groupe d'épreuves pour ceux qui ont eu entre 8 et 10. Espérons que cette année encore le miracle aura lieu qui permettra à la ministre de dire : « Le bac s'est bien passé ! » Un rapport officiel de 2011 résume bien le sentiment général en s'inquiétant de « la complexité d'un examen dont le seul déroulement sans incident organisationnel majeur représente, de fait, l'objectif essentiel des services du ministère de l'éducation nationale, au détriment de la sécurisation de l'examen et de sa qualité certificative, relégués à des objectifs de second rang »⁹.

Quel est le coût de cette machine infernale ? La rue de Grenelle évoque traditionnellement un coût d'environ 50 millions d'euros alors qu'un rapport de l'inspection générale en 2011 estimait ce coût entre 90 et 100 millions. Mais ce calcul n'intègre pas le coût pédagogique du temps d'enseignement qui disparaît de fait. Une étude réalisée par le syndicat national des personnels de direction de l'Education nationale (SNPDEN) en 2013 estime à plus 1,5 milliard par an le prix du bac en intégrant le montant des trois semaines d'enseignement perdues, chaque année, par l'ensemble des lycéens et les collégiens des cités scolaires. Pour certains élèves, les 36 semaines de cours officiels (alors que la moyenne de l'OCDE est à 38 semaines) se réduisent en réalité à un peu plus de 30 semaines. Et l'enquête citée n'inclut pas le bac pro qui représente 31 % des candidats en 2015.

1.3 - CONTINUITÉ BAC-3, BAC+3

Coût, lourdeur, massification et inégalités persistantes, cette machinerie bureaucratique au bord de la rupture mobilise l'attention au point d'empêcher de se poser les questions plus fondamentales en termes de trajectoire, d'aide à l'orientation dans la perspective de construire un véritable parcours de vie.

En effet, le diplôme du baccalauréat est à la fois la validation de fin des études secondaires et le premier grade universitaire. Or, dans les faits, l'année du bac n'est pas faite pour préparer les élèves à leur entrée dans l'enseignement supérieur. La notion de validation l'emportant sur tout autre objectif au cours des deux dernières années du lycée, l'acquisition de connaissances et de compétences passe après l'acquisition du seul diplôme ou, pour le dire autrement, seules les connaissances et

⁹ « Propositions pour une évolution du baccalauréat », Rapport d'inspection, *op. cit.*, p. 8.

compétences validées par l'examen final sont travaillées, martelées et, l'examen passé, aussitôt oubliées pour la plupart d'entre elles. Un terme bien spécifique résume tous ces travers : pour le baccalauréat, on se livre au « bachotage » bien plus qu'on ne se consacre à des apprentissages.

Pourtant, une partie des élèves sait bien qu'il s'agit de consacrer une partie de leur attention à leur orientation, même si cet objectif reste implicite dans les missions conférées au lycée. Une partie des familles, la mieux informée, sait que le bac sera une formalité et que la sélection sur dossier, c'est-à-dire sur les bulletins de notes de Première et de Terminale, aura un impact déterminant sur la suite du parcours de leur enfant. Les milieux sociaux moins familiers de l'école, dont les parents n'ont pas eu accès à l'enseignement supérieur, ont, pour leur part, moins conscience de la continuité qui existe entre le lycée et le supérieur et restent plus focalisés sur la valeur symbolique de l'examen¹⁰.

- Certification et orientation, une double faiblesse

Institué en 1808 pour un petit nombre d'élus avec uniquement des épreuves orales, l'histoire du bac est celle d'une constante complexification. Un relevé de notes du bac de 1975 indique 6 notes en tout : 4 en terminales et les deux notes de français en première. L'histoire-géographie ou les SVT (Sciences et vie de la terre) pour la série C, faisaient l'objet d'une épreuve orale uniquement pour les candidats ayant moins de 12. Aujourd'hui, selon les baccalauréats et les options, un relevé de notes indique entre 10 et 17 notes ! La multiplication des notes surcharge considérablement les élèves et disperse leur investissement scolaire, sans rien changer de fondamental à leurs résultats : les notes obtenues dans les matières centrales de leur série (L, ES ou S) correspondent à près de 95 % au résultat final au bac¹¹. Un argument régulièrement avancé pour justifier le nombre croissant d'épreuves est le soutien de la motivation au travail des étudiants. Sans épreuve finale, l'élève néglige la matière ! Ce prisme de la motivation par la note envahit tout le système scolaire français et fait que les professeurs passent plus de temps à évaluer qu'à enseigner ou accompagner les élèves. Un changement s'impose.

Un décret de 2014 qui n'a pas trop fait parler de lui va obliger les équipes éducatives à travailler cette question de la motivation. En effet, le décret 2014-377 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves sur les procédures d'orientation¹², stipule que le redoublement disparaît à la fin de la 6ème, 5ème et 4ème. Il ne peut plus être proposé par le conseil de classe à la fin de la 3ème ni à la fin de la classe de seconde ; les équipes pédagogiques doivent nécessairement offrir des poursuites d'études et seules les familles peuvent demander le maintien (nouveau mot du redoublement) dans la classe si elles n'obtiennent pas la filière de leur choix. Avec ces nouvelles dispositions, ajoutées à la pratique des classes sans note qui se répand, il va bien falloir chercher, et trouver, la motivation dans le contenu du travail lui-même plutôt que dans la note ou le passage dans

¹⁰ Voir Laure Endrizzi, « Les Lycées, à la croisée de tous les chemins », dossier de veille de l'Institut français de l'éducation, n° 88, décembre 2013, p. 9.

¹¹ « Les simulations montrent qu'il est possible de réduire à quatre le nombre des épreuves écrites terminales sans affecter significativement la liste des candidats reçus ni celle des candidats ajournés. Ainsi, en série S, les résultats calculés sur le groupe d'épreuves « mathématiques-sciences physique-chimie, sciences de la vie et de la terre, français écrit » correspondent à 93,6 %, pour la session 2010, aux résultats calculés sur l'ensemble des épreuves », in « Propositions pour une évolution du baccalauréat », Rapport d'inspection, *op. cit.*, p. 11.

¹² http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=84055

la classe supérieure et cela n'ôte pas l'importance d'une évaluation. Il faut aussi que des dispositifs de suivi des élèves soient rendus efficaces. La réforme du collège doit participer à ce changement important de paradigme, la mise en place d'un parcours lycée, parcours en grande partie destiné à trouver sa voie en vue d'une insertion professionnelle ou d'une orientation réussie, doit s'inscrire dans cette même logique : un travail motivé en priorité par l'intérêt et le désir de construire son projet personnel.

A quelle stratégie l'enrichissement des contenus du bac correspond-elle ? Pourquoi l'épreuve s'alourdit-elle sans cesse ? Qu'apporte-t-elle aux élèves ? Le paradoxe est que des candidats toujours plus nombreux réussissent de mieux en mieux une épreuve de plus en plus complexe mais dont la valeur de certification et d'orientation est de moins en moins perceptible.

- Qu'est-ce qui est évalué réellement par le baccalauréat ?

La notation chiffrée garde dans notre culture scolaire une force magique. Le système de notation du bac semble intangible. On ne débat guère, par exemple, de ce qu'il conviendrait vraiment d'évaluer¹³ : l'expression écrite ? l'oral ? le travail personnel ? la capacité à travailler en équipe ? un niveau acquis dans telle ou telle matière ?

Il est pratiquement impossible de répondre à ces questions en raison de la logique compensatoire du baccalauréat – une note en atténuant une autre par la notion de moyenne coefficientée. Celle-ci en effet ne permet pas de connaître le niveau du bachelier dans une matière ou une autre ! Et les élèves sont encouragés à calculer leur effort en fonction de la moyenne finale, quitte à sacrifier des matières « qui ne comptent pas ». La multiplicité des épreuves fait ainsi très mauvais ménage avec une logique utilitariste qui encourage à compenser les matières les unes par les autres, dans un non-sens pédagogique dont on ne cherche plus à sortir. L'organisation en séries (littéraire, scientifique ou économique et sociale) ainsi, perd de son sens quand une partie des élèves ont leur bac sans atteindre la moyenne dans les matières fortes de leur série : « En 2010, entre 25,1 % (série S) et 46,6 % (série L) des bacheliers ont obtenu leur diplôme avec une note inférieure à 10 dans deux des trois disciplines les plus caractéristiques de chacune de leur série »¹⁴.

Le manque de lisibilité est encore renforcé par les options facultatives qui, selon le coefficient important qui leur a été donné (depuis 2006, les notes supérieures à 10 en latin et en grec, donnent des points multipliés par 3), lié non pas à l'importance des connaissances ou compétences de ladite option, mais à la discipline que l'on désire protéger, permettent une augmentation tangible des réussites à l'examen. On retrouve à travers ce mécanisme, encore une fois, le caractère discriminatoire que peut revêtir le baccalauréat puisque l'offre de ces options facultatives varie selon le contexte, urbain, rural, sociétal, géographique, des établissements scolaires.

Si la valeur certificative du baccalauréat apparaît difficile à attester, qu'en est-il de sa valeur d'orientation ? Le baccalauréat reste un diplôme indispensable parce qu'il est nécessaire à la poursuite d'études supérieures dont il reste le sésame ultime. Mais il est en même temps inutile

¹³ Voir Roger-François Gauthier, Agnès Florin, « Que doit-on apprendre à l'école ? Savoirs scolaires et politique éducative », Terra Nova, 27 mai 2016.

¹⁴ « Propositions pour une évolution du baccalauréat », annexe 1, Rapport d'inspection, *op. cit.*, p. 19.

parce que toute l'orientation dans le supérieur se fait sur les notes d'épreuves anticipées de première (oral et écrit de Français), et surtout les dossiers scolaires des élèves, c'est-à-dire sur les 3 bulletins de première et les 2 premiers de terminale. La procédure APB, affectation post bac, créée en 2005 a indiqué le 8 juin, à plus de 80 % des élèves de terminale, une proposition d'affectation dans l'enseignement supérieur (avant un 2e puis 3e tour dans les semaines qui suivent). De fait, le baccalauréat constitue simplement une condition suspensive de l'affectation dans l'enseignement supérieur.

Pourtant l'année dernière, malgré leur réussite au baccalauréat, plus de 10 000 étudiants se sont retrouvés à la fin de l'été 2015 sans affectation pour la rentrée et il restait encore une centaine d'étudiants non affectés mi-septembre, à la fin de la procédure. Pour septembre 2016, ce sont sur les contraintes de l'application APB que l'effort a été porté, afin d'améliorer la gestion des flux et éviter des étudiants sans affectation à la rentrée.

Ainsi tous les étudiants sont obligés d'indiquer dans leurs vœux au moins une licence dite "libre", entendre « où il y a des places ». Par exemple, les bacheliers franciliens scientifiques devaient inclure dans leur choix au moins une licence de sciences humaines et sociales, les licences auxquelles ils étaient préparés étant « en tension », et donc pas dans la liste des licences libres ! De plus, certaines filières très demandées comme PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé), Droit, Psychologie et STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportive) font l'objet de contraintes spécifiques et, s'il manque des places, le logiciel peut, selon certains critères, proposer un tirage au sort¹⁵.

Le manque de réflexion sur la préparation des élèves aux études supérieures ou à l'entrée dans la vie active en amont du baccalauréat est compensée par une gestion a posteriori des inscriptions. On espère ainsi affecter tous les inscrits en imposant un vœu dans une licence habituellement en sous effectif, peu importe si cela correspond ou non au projet de l'élève.

Les familles, elles aussi, tentent d'ajuster leur stratégie à ce contexte insatisfaisant.

Les bacheliers français préférant quitter le système français sont de plus en plus nombreux. Difficile de savoir exactement combien font ce choix, car personne ne mesure les sorties "d'après bac" et les trajectoires. Mais leur nombre devient apparemment assez significatif pour que certains établissements étrangers décident de durcir leurs conditions d'accès pour ne pas se retrouver « envahis » de Français. En 2014, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) a décidé de n'ouvrir ses portes à la rentrée 2014 qu'aux bacheliers section S reçus au bac avec une mention très bien. Pour HEC Montréal, il faut un bac S ou ES spécialité mathématiques, mais mention bien. En effet, à l'EPFL, les Français représentent 27 % de l'effectif total et pas moins de 35 % à HEC Montréal.

Chaque année, plus de 6 000 étudiants français font une demande pour s'inscrire après leur bac dans les universités britanniques. Il existe aujourd'hui une nette volonté dans les catégories sociales aisées de contourner les concours et d'obtenir des diplômes du supérieur dans des conditions parfois

¹⁵ « Admission post-bac, l'algorithme révélateur des failles de l'université », *Le Monde*, 1er juin 2016.

– mais pas toujours - plus faciles qu'en France : dentaire en Espagne, médecine en Roumanie ou en Belgique, ou plus attirantes, en économie, sciences humaines et sociales ou ingénieur au Royaume-Uni ou en Suisse.

Ces chiffres indiquent que le travail d'orientation, qui s'en remet un peu trop facilement à la puissance de l'algorithme pour accorder les attentes de tous les élèves¹⁶, n'est pas suffisant au regard des attentes des élèves et des familles. Par ailleurs, les titulaires du bac professionnel qui ne poursuivent pas d'études dans le supérieur se retrouvent, pour presque la moitié d'entre eux, au chômage, alors que l'élévation du diplôme reste le moyen le plus sûr d'accéder à un emploi¹⁷. Ces échecs individuels préparent aussi des difficultés collectives puisque l'augmentation du niveau scolaire général reste le meilleur soutien de la prospérité économique¹⁸.

- Préparation aux études supérieures ?

Si le bac « suffit » pour entrer dans l'enseignement supérieur, il ne dit rien sur la capacité des bacheliers à poursuivre avec succès des études, ni sur la pertinence de leur choix d'orientation.

La spécialisation qu'induit le baccalauréat français (3 filières générales, 5 filières technologiques, une myriade de filières professionnelles) semble primer sur l'intégration et la différenciation qu'il devrait produire, pour permettre à tous les bacheliers en fonction de leur parcours d'accéder au supérieur qui leur convient. Mais les filières du secondaire ne sont en cohérence ni avec celles du supérieur, ni avec les projets d'études des élèves.

On pourrait espérer alors que le bac et avec lui l'organisation du lycée permette un premier choix informé d'orientation, entre profil scientifique ou littéraire, concret ou conceptuel. Mais c'est un leurre : le choix de telle ou telle filière du lycée est un choix hiérarchique et non d'orientation, faisant de la filière S, la filière souveraine et des filières professionnelles des filières de relégation. On constate d'ailleurs que les lycéens marquent une certaine préférence pour ce qu'ils n'ont pas vu au lycée, d'où une forte inclination des bacheliers généraux vers le droit, la psychologie, la gestion... Avec le sentiment ou l'espoir d'un nouveau départ, comme s'il fallait plutôt se délester des disciplines qu'on "traîne" depuis le collège, au lieu de s'appuyer sur elles comme un bagage utile et rassurant.

Ainsi, seulement 58 % des bacheliers S entament des études scientifiques longues ; parmi eux, seuls 11 % s'engagent dans des filières scientifiques universitaires. Les autres 42 % se retrouvent dans toutes les autres voies du supérieur, de la CPGE littéraire aux IUT et STS tertiaires où leur candidature est plébiscitée. Les autres, ceux qui choisissent la voie scientifique, seraient-ils en bonne posture ? Rien n'est moins certain : un bachelier scientifique ne réussira pas nécessairement ses études de mathématiques ou de physique à l'université, comme en témoignent les taux d'échec ou d'abandon importants ; en outre beaucoup d'élèves des classes préparatoires, pourtant très sélectionnés, sont, de l'aveu des enseignants, mal préparés pour ces études exigeantes.

¹⁶ Voir Daniel Agacinski, Félix Brun, Céline Isart, Marie James, Serge Pouts-Lajus, « L'école sous algorithmes », *Terra Nova*, 10 mars 2016.

¹⁷ <http://www.cereq.fr/publications/Bref/Enquete-2013-aupres-de-la-Generation-2010-Face-a-la-crise-le-fosse-se-creuse-entre-niveaux-de-diplome>.

¹⁸ <http://www.oecd.org/fr/presse/les-inegalites-pesent-sur-la-croissance-economique.htm>

Le principe est que, lors de l'entrée à l'université, tout soit remis à zéro : un baccalauréat ouvre de droit n'importe quelle filière universitaire, hormis quelques-unes sélectives comme les classes préparatoires aux écoles d'ingénieur universitaires, et certains doubles diplômes. Actuellement, le système fonctionne mal, avec un grand nombre de filières en sous-effectifs (sciences), de filières saturées (droit, médecine, ...) avec des chances de succès infimes pour certains et des filières aux capacités limitées qui sont obligées de tirer au sort parmi leurs candidats (cas des STAPS) ! En outre, de nombreux élèves des filières généralistes sont pris dans les formations courtes professionnalisantes (IUT, BTS), qui rassurent les parents¹⁹, prenant ainsi les places des élèves des bacs techno et pro pour lesquels elles ont été conçues. Ces élèves, quand ils veulent poursuivre des études, se tournent donc vers l'université, à laquelle ils sont mal préparés et qui ne sait pas bien les recevoir. Les chiffres de l'échec à l'université sont écrasants pour les élèves de ces filières.

En effet, alors que le taux moyen de réussite en licence est de 38,6 %, les variations sont fortes en fonction de la série de baccalauréat : 50,3 % pour les bacheliers S, 48,8 % pour les ES, 43,2 % pour les L, 17,6 % pour les technologiques hors STG, 14,1 % pour les STG, 5 % pour les bacheliers professionnels²⁰. Plus que le niveau absolu, c'est l'hétérogénéité des étudiants qui devient, pour l'université qui les accueille, une source majeure de difficultés. Elle n'a ni les moyens matériels, ni les cadres juridiques, et, bien souvent, pas non plus le courage de mettre en place une pédagogie différenciée qui permettrait le suivi et la réussite de tous ces publics. Cela se solde par un nombre important d'étudiants qui abandonnent durant leur première année dans le supérieur, qui réessaient autre chose l'année suivante voire encore l'année d'après ... ou qui finissent par abandonner sans aucun diplôme d'enseignement supérieur. Les inégalités sont très marquées avec les élèves admis dans les filières sélectives, classes préparatoires aux grandes écoles, IUT, STS, dont les taux de réussite sont très largement au-dessus de toutes les autres filières²¹.

Pour de nombreux élèves, le baccalauréat n'offre qu'une perspective trompeuse de s'engager dans des études universitaires. L'investissement public qui a été fait dans leur scolarité débouche sur un abandon des études et une situation difficile sur le marché du travail. Pour ces élèves, et les 80 000 qui vont échouer cette année au bac, au terme d'un parcours scolaire dévalorisant, le manque de formation initiale pèsera sur le reste de leurs perspectives professionnelles. Au-delà de la présente proposition de réforme du bac, il convient aussi d'imaginer des dispositifs renforcés de formation tout au long de la vie, notamment, comme cela est possible dans le cadre du compte personnel d'activité (CPA), une sur-dotation en droits de formation pour les jeunes non-diplômés ou à faibles diplômes. Mais l'ensemble de notre système de formation tout au long de la vie, qui fonctionne au profit des diplômés, devrait être revu pour prendre le relais de la formation initiale.

¹⁹ En IUT, 81 % des élèves valident leur DUT en 2 ou 3 ans, 83 % pour les bacheliers généraux ; en BTS, 69 % des élèves valident leur BTS en 2 ou 3 ans, 85 % pour les bacheliers généraux. Note d'information MESR 14-03

²⁰ Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a effectué une étude portant sur la situation d'un panel de 12 000 bacheliers 2008 pendant l'année 2011-2012, c'est-à-dire après avoir effectué trois années d'études. Note d'information MESR 14-03, *op. cit.*

²¹ 71 % des élèves des CPGE intègrent une école en 2 ou 3 ans, 20 % rejoignent les universités, dont la moitié sans retard, 5 % sont dans d'autres formations, 3 % font des études avec un retard important, 3 % ont arrêté. Note d'information MESR 14-03, *op.cit.* Voir note 18 supra pour les taux de réussite en BTS et DUT.

2 - PEUT- ON FAIRE AUTREMENT ?

Il existe de bonnes raisons de rester attachés à un examen - et à un diplôme - national marquant symboliquement la fin des années lycées et donnant accès à l'enseignement supérieur. Parmi les diverses modalités possibles de certification des élèves à ce moment charnière de leur parcours, l'examen national marque une préférence française historiquement très ancrée, et sans doute difficile à modifier, malgré leurs défauts, pour les dispositifs uniformes, réputés garantir l'égalité. Mais il apparaît urgent de repenser les modalités d'organisation d'une épreuve trop lourde à organiser, à la faible valeur certificative et peu efficace, sans renouer avec les représentations anciennes d'un bac « barrière »²² pour proposer un bac qui validerait un parcours permettant une orientation ou une insertion professionnelle choisie.

Sans formuler un projet achevé, il est possible de proposer une logique d'organisation différente, dont les modalités pratiques méritent d'être débattues d'autant plus qu'elles ont un impact majeur sur l'organisation du lycée. La réforme du baccalauréat que nous proposons suit des objectifs simples : alléger le dispositif de l'examen ; repenser une validation des acquis adaptée aux besoins des élèves et aux capacités de l'institution ; aider davantage les élèves à construire leur parcours en accompagnant mieux leur orientation et en préparant l'accès au supérieur. Concrètement, cela signifie 1° que l'examen lui-même soit limité à deux jours, deux épreuves en Première et deux épreuves en Terminale, les autres disciplines étant évaluées en cours de scolarité, 2° une responsabilisation des élèves dans le choix des disciplines qu'ils voudront valider, 3° une limitation du système de compensation des disciplines les unes par les autres, 4° une articulation plus claire entre les exigences du lycée et les attendus des années après-bac.

Cela suppose de trouver le bon équilibre entre un socle commun, les matières optionnelles et les disciplines d'approfondissement. Le système actuel des séries est contradictoire, avec, d'une part, des disciplines fortes noyées dans une masse d'épreuves trop nombreuses et d'autre part un système de moyennisation des notes qui ne permet pas vraiment de valider un niveau acquis dans les matières centrales. Il aboutit à ce paradoxe que la série scientifique est la seule série vraiment généraliste, il érige des barrières artificielles entre filières, empêche les parcours originaux... C'est pourquoi il faut autoriser les élèves à être plus sélectifs mais organiser, en contrepartie, un système d'évaluation par crédits capitalisables. Il faut trouver un équilibre entre l'injonction faite aux lycéens de suivre un menu imposé « pour leur bien » et une liberté totale qui pénaliserait les élèves les moins à l'aise ou ceux qui n'ont pas d'idée très arrêtée en ce qui concerne leur orientation : l'autonomie et la responsabilité ne sont pas des données, mais des processus dynamiques.

A regarder ce que font nos partenaires européens, plusieurs scénarios sont d'ailleurs possibles, entre une très grande modularité et une semi-modularité qui organise des parcours standards. Mais aucun pays ne présente comme nous un menu imposé encyclopédique et un examen national terminal qui bloque l'institution. Le système que nous proposons est donc intermédiaire et combine le maintien d'un examen final repensé avec une certification par unités capitalisables. Concrètement, nous proposons une organisation semestrielle des années de Première et Terminale, avec validation des

²² Edmond Goblot, *La Barrière et le niveau*, Librairie Félix Alcan, Paris, 1925, rééd. PUF, Paris, 2010.

disciplines correspondantes « en cours de formation » comme c'est déjà largement le cas en bac pro – cette évaluation complétant l'examen terminal allégé.

Deux exemples étrangers d'enseignements à la carte²³

Angleterre

Dans les deux dernières années de « collège » (élève de 14-16 ans), les élèves doivent étudier et valider par des examens standardisés, l'anglais (langue et littérature), les maths et les sciences (biologie, chimie et physiques), mais ils sont libres de choisir les autres enseignements. Pour être admis dans l'enseignement secondaire supérieur, il faut avoir validé 7 ou 8 enseignements. Les élèves choisissent donc librement 4 ou 5 enseignements.

Au « lycée » (16-18 ans), il n'existe pas d'enseignements obligatoires. Le nombre et la nature des enseignements suivis sont plutôt déterminés par les conditions d'admission posées par les universités. En général, les élèves valident 3 ou 4 enseignements. La combinaison choisie par l'élève peut par ailleurs inclure des enseignements de type général (*academic subjects* : littérature, maths), technique (*applied subjects* : mécanique, business...) et professionnel (*vocational subjects* : tourisme...). Les trois « catégories » peuvent en effet être représentées dans l'offre de formation d'un même établissement. Beaucoup d'élèves optent pour des combinaisons « homogènes », mais le système leur permet théoriquement de faire ce qu'ils préfèrent, par exemple de choisir biologie, espagnol et photographie...

Bien sûr, l'offre de formation d'un établissement est restreinte par rapport à celle qui existe au niveau national (plus de 80 enseignements). Mais chaque établissement en propose tout de même un nombre significatif, de l'ordre de 24 pour un lycée de petite taille. L'offre de formation est organisée au niveau de l'« académie », ce qui permet à un lycéen de suivre dans un autre établissement un enseignement qui n'existe pas dans son établissement d'origine. Si la demande pour un enseignement particulier est importante, on multiplie le nombre de classes.

Finlande

Le curriculum du lycée dure 3 ans (élèves de 15-16 ans à 18-19 ans) après 9 ans de scolarisation commune. Le curriculum est structuré en enseignements obligatoires pour tous, enseignements de « spécialisation » obligatoires mais avec des options permettant aux élèves de personnaliser leurs parcours, enseignements « appliqués » facultatifs avec options (cours de type méthodologique ou professionnels pouvant être dispensés par d'autres établissements d'enseignement que les lycées).

Les enseignements obligatoires sont les suivants : les 2 langues et littératures nationales (finnois et suédois), langue étrangère, maths, biologie, géographie, histoire, physique, chimie, philosophie, psychologie, humanités, sciences sociales, religion ou éthique, EPS, musique, arts. Les

²³ Adapté d'après Eurydice ; Description des systèmes éducatifs nationaux. Chapitre 6 : Upper secondary and Post-secondary non-Tertiary Education. Dossiers : Angleterre, Finlande, Espagne, 2016. Cité in Roger-François Gauthier, Agnès Florin, *op. cit.*

enseignements de spécialisation sont définis par rapport aux précédents, en complément (une autre langue étrangère) ou en approfondissement d'un enseignement obligatoire.

Chaque enseignement disciplinaire est composé de 38 cours de 45 mn, soit un total d'environ 28h. L'obligation de l'élève est d'avoir validé 75 enseignements à la fin des 3 années d'études : environ 50 enseignements obligatoires (variation selon le nombre de cours « de base » ou de cours « avancés », un minimum de 10 enseignements de spécialisation auxquels il peut ajouter des enseignements appliqués et d'autres enseignement de spécialisation. Les élèves peuvent passer un examen final (condition suffisante pour accéder à l'université, mais pas nécessaire, car il existe d'autres possibilités d'accès) : la « Matriculation » qui comporte 4 épreuves. L'une est obligatoire, en langue maternelle. L'élève choisit les 3 autres épreuves, parmi 4 : 2nde langue nationale ; langue étrangère ; maths ; test pluridisciplinaire, en humanités et sciences. Il peut aussi passer le Baccalauréat International ou le Baccalauréat Européen, des examens standardisés internationaux.

Plaçons-nous dans la situation d'un lycéen à la fin de son année de Seconde. Il aura devant lui quatre semestres à organiser, avec l'aide d'un enseignant référent qui l'accompagnera aussi bien pour des questions de méthode de travail que de choix d'orientation.

Au cours de chacun des quatre semestres, les élèves devront suivre (et valider) sept unités d'enseignement de 4 heures hebdomadaires (moins de disciplines abordées simultanément, donc plus d'approfondissement, moins de dispersion et de bachotage)²⁴. L'élève choisira ses priorités à chaque semestre et le niveau d'approfondissement (mathématiques pour littéraires ou mathématiques pour scientifiques...). Les disciplines étudiées incluront toutes les disciplines générales (français, histoire-géographie, langue vivante, éducation physique, philosophie, mathématiques, sciences expérimentales), avec des niveaux d'approfondissement différenciés comme c'est le cas aujourd'hui. Chaque unité d'enseignement sera validée par un contrôle des connaissances en cours de formation. A la fin du semestre de printemps de Première, un examen de baccalauréat d'une journée (deux épreuves) est organisé, portant sur le français et une autre discipline. A la fin du 1er semestre de Terminale, une deuxième journée d'examen est organisée, portant sur la philosophie et une autre discipline.

Comme le quatrième semestre est et restera postérieur aux processus d'admission dans les filières post-bac, la validation de ce semestre ne peut pas intervenir de la même manière, et donc ses objectifs doivent être pensés différemment. Le dernier semestre est donc consacré en grande partie à un exercice de type travaux pratiques encadrés (TPE), comme cela se fait en Italie (épreuve orale du « *colloquio* », voir infra), mobilisant les compétences utiles dans le post bac et évitant la débandade des élèves de terminales qui fuient les cours « devenus inutiles », après la fermeture d'APB début avril. Des unités de préparation à l'enseignement supérieur (ou, pour ceux qui comptent

²⁴ Le découpage en unités d'enseignement est celui qui a cours à l'université en France dans l'immense majorité des universités étrangères, ainsi que dans beaucoup de lycées à l'étranger. Un des très graves défauts de la mise en place du système des UE en France a été la multiplication de petites UE, aboutissant à une très grande dispersion des enseignements. Notre proposition pour le lycée vise au contraire à limiter l'émiettement qui est très problématique dans le secondaire, surtout si on prend en compte que certaines disciplines sont regroupées par tradition : histoire et géographie, physique et chimie, sciences de la vie et sciences de la terre.

arrêter pour l'instant leurs études juste après le baccalauréat à l'insertion professionnelle) complètent le programme d'études.

Les résultats obtenus dans chaque discipline à chaque semestre ne sont pas entièrement compensables. Un niveau minimum est requis qui redonnera au bac sa valeur certificative, mais le minimum exigé n'est pas le même selon la certification délivrée : le minimum requis en français est différent pour un élève se destinant à des études littéraires que pour celui dont le projet est scientifique ou technologique. Les disciplines de l'enseignement technique font partie des sélections possibles pour les élèves des voies générales et les disciplines générales font partie des choix possibles pour les élèves à dominante technologique qui souhaitent poursuivre des études générales longues. A un moindre degré, les élèves de la voie professionnelle peuvent eux aussi suivre des unités d'enseignement leur permettant d'accéder à des études longues avec des chances raisonnables de succès. Ainsi, la frontière étanche bac général - bac technologique n'a plus lieu d'être, et la frontière bac professionnel – bac technologique ou général est significativement atténuée.

Quel déroulement pour l'orientation dans cette construction ? Comme aujourd'hui le système d'affectation post-bac (APB) garderait le même calendrier. Avec l'aide de l'enseignant référent, les élèves vérifient dès le début de la Première, qu'ils ont choisi des matières cohérentes avec leur projet leur permettant de postuler aux filières de leur choix. Cette démarche sous-entend que soient affichés clairement dans le supérieur les prérequis de chaque formation. Il s'agit d'attendus minimum, de sorte que les élèves encore incertains de leur orientation, à l'aise dans plusieurs disciplines, et dont le profil est intéressant pour le supérieur, ne soient pas pénalisés.

En ce qui concerne les élèves de filières professionnelles et compte tenu de la spécificité de chaque formation, la proposition concernera principalement la possibilité de présenter des modules complémentaires en fonction des projets post bac permettant entre autre une plus grande préparation aux études supérieures à la fois dans la méthodologie et dans les connaissances. Ces compléments seraient accessibles pendant l'année de terminale et, dans le cas d'élèves ayant des lacunes trop importantes pour s'engager dans leur projet d'études immédiatement après la Terminale, dans un dispositif à temps partiel dans l'établissement d'origine où les élèves pourraient être accompagnés par une équipe pédagogique qui les connaît.

2.1 - PREPARER SA POURSUITE D'ETUDE EN CONSTRUISANT SON PARCOURS AU LYCEE

Le nouveau parcours que nous dessinons impose de donner la possibilité aux élèves de construire un nombre important de combinaisons de cours possibles durant les années de Première et Terminale. Ces deux années terminales seraient donc organisées en semestres. Chaque semestre permet de valider 7 modules de 4h hebdomadaire chacun, soit un horaire hebdomadaire de 28h.

L'idée est d'avancer vers plus de spécialisation dès la Première mais en permettant aux élèves de combiner leurs intérêts au choix. Ils pourraient ainsi avoir une cohérence dans leur stratégie en fonction de leurs projets ultérieurs, ou simplement de leur appétence, car tous ne savent pas dès la Première ce qu'ils veulent faire.

Cette démarche contrainte à plus d'autonomie et de responsabilisation, elle doit s'appuyer sur la motivation de l'élève et une solide réflexion de sa part. Pour que les élèves bénéficient d'un véritable suivi, un petit groupe de 6 ou 7 élèves serait confié à un professeur tuteur. Cette fonction viendrait se substituer à la fonction de professeur principal et la très grande majorité du corps enseignant (pour ne pas dire la totalité) se verrait confier une fonction de tutorat.

Toujours dans la logique d'autonomisation des élèves, ce tutorat ne serait pas organisé en nombre d'heures précis par semaine, mais sur rendez-vous à la demande des élèves pour construire leur projet d'orientation et découvrir des parcours et métiers qu'ils ne connaissent pas. Le professeur tuteur serait donc l'interlocuteur privilégié de l'élève et de ses parents quant aux questions d'orientation et de progression dans l'apprentissage. Dans la mesure du possible ce professeur tuteur suivra les mêmes élèves tout le long de leur scolarité au lycée. Les professeurs seront bien sûr formés à ce tutorat et ce dispositif piloté au niveau de l'établissement. Cette approche permet de remettre le service public de l'orientation au centre de la classe et d'associer l'ensemble du corps professoral qui devra donc suivre une formation continue cohérente.

Globalement, ces propositions s'inscrivent dans le cadre des disciplines et des programmes actuels qui peuvent être découpés en unités d'enseignement de différents niveaux. Elles n'obligent pas à tout reconstruire et ne remettent pas en cause l'idée d'une formation généraliste. Ainsi, si l'on prend l'exemple de la philo et du français (dans les voies technologiques et générales) on identifie trois niveaux de formation : le niveau commun, le niveau de spécialité et le niveau d'approfondissement. Le français reste validé en Première et la philo en Terminale mais les élèves peuvent se spécialiser dans chacune de ces matières soit en commençant la philo en Première soit en approfondissant le français en Terminale.

Cette logique de parcours apparaît relativement facile à mettre en place pour les baccalauréats généraux et technologiques. Elle permet de briser le clivage entre ces deux filières. En fonction de leur équipement informatique et de leur laboratoire, les établissements peuvent proposer des modules d'enseignement technologique que l'on trouve dans les programmes de STG, STI2D, STL voir ST2S. En supprimant la distinction entre filières technologique et générale, on supprime un facteur tacite d'inégalités. On accroît également les chances qu'ont les élèves plus fragiles de faire leurs années lycées dans le même établissement.

Concrètement, le projet que nous proposons s'appuie sur les horaires et les programmes actuels. Il permet une redéfinition des parcours des élèves avec des contraintes à respecter quant au socle commun à valider.

Voici ce que peut donner le parcours d'un élève désirant se préparer à des études de médecine.

Exemple de parcours (sur les deux années de Première et Terminale) d'un élève se destinant à des études de médecine. Les unités d'enseignement (UE) sont de 4h par semaine sur un semestre, il y en a 28 sur les deux années.

Français 2 UE, Philosophie 3 UE, Histoire 1 UE, Géographie 1 UE, LV 1 2 UE, LV2 1 UE, Mathématiques 4 UE, Physique 3 UE, Chimie 2 UE, Sciences de la vie 4 UE, EPS 2 UE, Accompagnement personnalisé 2 UE, Travail en transdisciplinarité (TPE) 1 UE.

Avec ce programme, le 4ème semestre de ce parcours, le travail de préparation du « colloquio » pourrait se baser sur une UE de SVT, une UE de philosophie et l'UE « TPE »

Comparaison entre ce cursus et le cursus actuel (1ère S, Terminale S spécialité SVT), calculé en nombre total d'heures (sur la base de 36 semaines d'enseignement)

Enseignements	Horaire actuel	Horaire nouveau
Français	144	144
Philosophie	108	216
Histoire-géographie	162	144
Langues vivantes 1 et 2 (horaire globalisé)	306	216
Education physique et sportive	144	144
Enseignement moral et civique	36	0
Mathématiques	360	288
Physique-chimie	288	360
Sciences de la vie et de la terre	234	288
Un enseignement de spécialité au choix : Mathématiques, ou physique-chimie, ou sciences de la et vie de la Terre, ou informatique et sciences du numérique, ou écologie, agronomie et territoire	72	0
Accompagnement personnalisé : soutien, approfondissement, aide à l'orientation	144	144
TPE *	36	72
Total	2034	2016

La logique de parcours est plus délicate pour les baccalauréats professionnels. L'université par principe fait officiellement partie des poursuites d'études possibles pour ces bacheliers "pro" mais un nombre infime (5 %) réussit ce challenge. Il est nécessaire de conserver l'organisation des formations actuelles tout en ajoutant des UE supplémentaires que les élèves peuvent choisir selon leur projet, UE qui peuvent se faire soit en parallèle du baccalauréat soit plus tard, un peu sur le modèle du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ou de la capacité en droit aujourd'hui. Ces UE doivent construire des passerelles pour rejoindre des études universitaires. Ils seraient offerts par les établissements d'enseignement professionnel dans lequel les jeunes pourraient poursuivre leur formation pour se préparer à l'université.

La réforme proposée ne conduit pas à un choix totalement libre, il est déterminé en fonction des orientations futures d'une part, avec des règles minimales d'autre part : ainsi pas de cursus scientifiques sans une présence significative des sciences humaines et sociales, de même pas de cursus de sciences humaines sans langues vivantes etc...

Dans la mesure où ce sont les formations supérieures qui indiqueront en partie leurs attentes, il y a un risque réel de voir se reconstituer des filières notamment pour entrer en classes préparatoires, les pré-requis étant dans ce cas probablement très précis et explicites. Mais, à la marge, il reste des choix possibles. Et cette préparation en amont de la classe prépa peut aussi permettre une familiarisation avec cette formation, dont nous constatons aujourd'hui que de plus en plus de jeunes les fuient pour un parcours en apparence moins sélectif et laissant une place plus importante au développement humain dans les universités étrangères.

2.2 - UN NOUVEAU BACCALAUREAT QUI ACCOMPLIT SA DOUBLE MISSION : CERTIFICATION DES ETUDES DU SECONDAIRE ET ACQUISITION DES PREREQUIS POUR LA POURSUITE D'ETUDES OU L'INSERTION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL.

Le baccalauréat s'est constamment complexifié, plus par volonté de défendre les disciplines que par réflexion sur le rôle et la valeur de cet examen. Sa valeur certificative est faible.

En effet, il apparaît intenable de poursuivre simultanément tous les objectifs : augmenter le nombre de candidats, le nombre de lauréats, le nombre d'épreuves et le nombre de disciplines ! Il y a de fortes raisons de penser que l'ajustement s'est opéré au détriment de l'exigence scolaire. Le fait que la progression des résultats, et notamment des mentions « Très Bien »²⁵, aient été tirées par la multiplication des disciplines et des options ne doit pas être occulté. Par ailleurs, l'attention toute particulière portée à la conception de sujets qui ne doivent en aucune manière rendre une épreuve discriminante, ainsi que les consignes de correction et l'adoption de barèmes de notations définitifs normalisés en fonction des résultats partiels des corrections des copies condamnent définitivement tout espoir de rendre à cet examen dans sa forme actuelle une valeur certificative.

C'est pourquoi le modèle proposé ici, dans la droite ligne de l'évolution pédagogique envisagée pour les classes de Première et de terminale, entend s'appuyer sur trois piliers : exigence soutenue, efficacité du système, autonomisation de l'élève.

- Une exigence continue

Loin d'introduire une inégalité entre les lycéens, l'introduction du contrôle continu doit permettre de renforcer l'exigence tout au long de la formation amenant au baccalauréat. En effet, au lieu d'enfermer les élèves dans une logique de bachotage boulimique, l'introduction du contrôle continu

²⁵ « Le nombre de mentions « très bien » au baccalauréat S a été multiplié par 5 entre 1997 et 2010, alors que le nombre de candidats n'a augmenté que de 0,8 % sur la même période », in « Propositions pour une évolution du baccalauréat », Rapport d'inspection, *op. cit.*, p. 5.

doit inscrire les élèves dans une logique de certification et de reconnaissance des compétences et connaissances acquises tout au long de la formation.

Le développement de la certification en contrôle continu soulève habituellement deux objections, d'ailleurs contradictoires. Les élèves craignent une notation plus sévère venant de la part des enseignants qui les connaissent. Ils valorisent donc l'anonymat de l'examen national, qu'ils considèrent plus juste. A l'opposé, les enseignants craignent une plus grande complaisance des enseignants pour leurs élèves ou une politique laxiste de certains établissements qui voudraient acheter la paix sociale ou artificiellement relever leur niveau. Il s'agirait ici d'éviter la concurrence entre établissements dont rien ne garantit l'homogénéité des évaluations. Il est vrai que l'égalité de traitement reste une des conditions de la confiance des élèves et des parents dans notre système scolaire.

Il est possible de répondre à cette double inquiétude. D'une part, il faut rappeler que la décision la plus importante qui concerne l'avenir des lycéens, l'orientation par le logiciel APB, est prise en fonction des bulletins de notes, c'est-à-dire du contrôle continu, et pas en fonction des notes du bac. D'autre part, rien ne permet d'affirmer que les notes du bac sont partout plus favorables aux élèves que les notes d'examen continu. En l'absence de toute étude sur le sujet, chacun ne peut s'appuyer que sur des impressions partielles. Pourtant, le recueil des notes sur APB rend possible une comparaison, qui n'est pas faite à ce jour, entre les notes obtenues par les élèves en contrôle continu (et qui apparaissent sur leur bulletin) et les notes du bac. De manière pour le moins surprenante, la dernière mission d'inspection sur le sujet n'a pas reçu l'autorisation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour mener cette simple comparaison (nationale et anonyme)²⁶. Enfin, on peut imaginer des mécanismes de régulation pour éviter des écarts d'exigence ou de notations entre établissements : la mise en place, comme cela se fait dans certaines régions en Allemagne, de banques d'épreuves standardisées dans lesquelles les professeurs peuvent puiser leurs sujets ; la vérification par l'Inspection pédagogique de la qualité des sujets proposés et de leur conformité au programme de travail de l'enseignant ; la vérification par le conseil pédagogique de l'établissement de la qualité des protocoles d'évaluation mis en place par les professeurs voire des commissions d'harmonisation locale entre plusieurs établissements ; une formation plus systématique des professeurs en docimologie ; une analyse statistique croisant les résultats de l'évaluation continue avec ceux obtenus au bac et même dans le supérieur dans la suite du parcours des lycées, afin de repérer des écarts statistiques atypiques²⁷.

Vu le taux de réussite au baccalauréat, des élèves de Première et Terminale peuvent parier sur le fait qu'un petit « coup de collier » au bon moment, et une part de chance significative, suffiront pour obtenir leur diplôme. A l'opposé, un contrôle continu introduit une exigence de tous les instants qui rappellera aux élèves la nécessité d'un travail régulier. De plus, la suppression des modules facultatifs (qui appartiendraient de fait à la formation qu'ils ont choisis), la diversification possible des épreuves dans le cadre du contrôle continu (orales et écrites) et l'instauration de notes éliminatoires par module (i.e. seuil minimum pour appliquer la compensation) qui permettront de certifier des acquis minimums, viendront renforcer le niveau d'exigence attendu.

²⁶ « Propositions pour une évolution du baccalauréat », Rapport d'inspection, *op. cit.*, p. 12

²⁷ « Propositions pour une évolution du baccalauréat », Rapport d'inspection, *op. cit.*, p. 13.

Par ailleurs, l'adoption du contrôle continu et la limitation des épreuves finales nationales devraient avoir pour effet collatéral de réduire l'attrait et l'utilité des sessions intensives de cours privés (notamment les préparations au baccalauréat pendant les vacances) ; cours particulièrement onéreux qui participent de l'inégalité sociale et renforcent la privatisation croissante des parcours scolaires.

- Rendre le mois de juin aux enseignements et aux équipes pédagogiques

Comme nous l'avons vu précédemment, les lourdeurs liées à l'organisation du baccalauréat ont peu à peu condamné les enseignements du mois de juin à la disparition. Cette situation est totalement invraisemblable, d'autant plus qu'elle oblige à surcharger les semaines d'enseignement restantes, et ce, en dépit du fait que nombre d'experts soulignent le fait que cette surcharge est particulièrement néfaste à l'acquisition des connaissances et compétences par les élèves.

Les épreuves finales seraient donc de nouveau limitées à un nombre restreint de disciplines comme cela était le cas à l'origine du baccalauréat. Loin de condamner de nombreuses disciplines à la disparition, l'articulation intelligente des épreuves finales avec le contrôle continu doit au contraire permettre de les renforcer, de les démocratiser et de libérer les options rares d'une nouvelle fonction qui leur est de plus en plus dévolue : l'obtention d'une meilleure mention. Ces disciplines seront demain choisies pour elles-mêmes, dans une logique de construction d'un parcours individualisé de l'élève, et non plus pour leur supposée valeur ajoutée pour intégrer telle ou telle filière sélective qui les cantonne à un choix par défaut limité à une certaine élite.

Les épreuves finales, limitées au nombre de 4, se dérouleront sur deux journées : deux d'entre-elles au mois de juin en fin de Première et les deux autres au mois de février en fin du deuxième semestre de Terminale. Choies parmi une dizaine de mentions au maximum, les élèves devront plancher sur des sujets établis nationalement. Dans une logique de parcours complet, les élèves ne pourraient bien évidemment pas choisir une même discipline en contrôle continu et en examen final.

Cette solution permet de conserver le nécessaire « rite de passage » que constituent les épreuves du baccalauréat tout en allégeant substantiellement son organisation. En effet, seulement une dizaine de sujets seraient à produire nationalement et seulement deux journées banalisées pour les autres élèves seraient nécessaires à l'organisation des épreuves terminales.

Le temps retrouvé en juin et juillet pourrait être également mieux utilisé par les équipes pédagogiques : formation continue, travail collectif sur le projet pédagogique de l'année suivante autant de choses essentielles qui passent à la trappe, fauchées par la machine « baccalauréat ».

- Un accompagnement du projet de l'élève

Aujourd'hui l'épreuve de travail personnel encadré (TPE) a bien trouvé sa place dans le système. Seule épreuve pluridisciplinaire existante, elle est en outre la seule représentante d'une pédagogie alternative qui laisse la place au choix individuel de l'élève et à une certaine forme d'autonomie.

Il est proposé de renforcer cette épreuve et, en point d'orgue d'un travail commencé en classe de première, d'en faire le sujet principal du dernier trimestre de terminale qui prendra place après les épreuves finales entre le mois de mars et de juin. Dans la droite ligne de l'évolution pédagogique proposée pour les classes de Première et Terminale, cette nouvelle épreuve inspirée du « *Colloquio* » italien (voir encadré), seraient un premier travail de niveau académique pour les futurs étudiants ou une épreuve à visée professionnelle pour ceux souhaitant s'insérer rapidement sur le marché du travail.

Évaluée par un jury de professeurs de plusieurs lycées et de diverses disciplines sur la base d'un mémoire collectif ainsi que d'une épreuve orale individuelle, cette épreuve aurait le rôle de confirmation des mentions ou, le cas échéant, d'épreuve de rattrapage.

En complément de cette épreuve intrinsèquement tournée vers l'autonomisation des élèves, ceux-ci pourraient choisir soit des unités d'enseignement qu'ils n'ont pas encore validés soit des unités complémentaires les préparant aux études supérieures par le biais de l'obtention de modules par avance ou par le suivi d'unités de rattrapage dans certaines disciplines ou encore par l'acquisition de méthodes de travail d'apprentissage autonome.

La fin de ces épreuves orales pourrait être marquée par un moment collectif ritualisé, qui fait défaut aujourd'hui. Il faudrait encourager les lycéens à imaginer eux-mêmes en cours d'année quel type d'événement pourrait marquer pour eux la fin de ces années si importantes dans leur formation intellectuelle mais aussi personnelle et affective. Actuellement, la moindre force symbolique de l'école contribue, pour une part difficile à quantifier, au regard utilitaire qui est posé sur elle, et par conséquent à un jugement dans l'ensemble trop dévalorisant et décourageant pour ceux qui s'y consacrent avec passion et professionnalisme.

L'épreuve du Colloquio dans la Maturita

L'épreuve orale (Colloquio) a pour objet de vérifier les capacités d'expression orale du candidat et de sa connaissance du programme de la dernière année d'études, dans toutes les disciplines. Elle se déroule devant une commission composée de 7 examinateurs de disciplines distinctes, dont 3 professeurs de l'établissement du candidat. Elle est structurée en 3 temps

- 15/20mn : le candidat présente un travail personnel à caractère interdisciplinaire, la Testina petit mémoire) qui peut être présenté sous la modalité de son choix (rapport , production artistique , diaporama..)
- 30/45mn : le candidat est interrogé par les membres de la commission sur le programme de la dernière année d'études
- 10/15mn la commission commente avec les candidats les épreuves écrites de l'examen.

CONCLUSION

Une autre organisation du baccalauréat est possible. La situation actuelle n'est pas tenable puisqu'elle associe l'inertie à la suractivité : inertie qui fait du bac un tabou national, et suractivité entraînée par la ramification extrême de l'examen et les complexités qu'il entraîne. Le baccalauréat mobilise énormément d'énergies et structure très en amont notre conception de l'école. Pourtant, derrière des chiffres avantageux, il ne remplit pas bien les fonctions pédagogiques qu'on attend de lui. C'est pourquoi un large débat informé doit s'ouvrir sur le sens et le rôle institutionnel qu'on lui attribue.

Plusieurs alternatives sont envisageables. Nous privilégions, par exemple, le maintien d'un examen final et national et, en refusant une modularité complète, une forme de culture commune avec un ensemble assez large de matières obligatoires. Mais des appréciations différentes méritent d'être confrontées sur ce sujet. Quel est le bon dosage de modularité dans le choix des disciplines, sachant qu'il ne faut pas enfermer trop tôt des élèves dans des profils trop spécifiques mais qu'il faut limiter les risques de la dispersion? Comment maintenir la dynamique d'un groupe classe, qui est une potentielle source de soutien pour les élèves en difficulté, tout en encourageant les élèves à construire eux-mêmes leur parcours en trouvant le panachage de disciplines adapté à leur stratégie d'après-bac ? Comment éviter la reconstitution de filières dans les lycées, tout en souhaitant que les établissements d'enseignement supérieur rendent clairement visibles les pré-requis attendus des élèves qui postuleront chez eux ?

En tout état de cause, un bac restauré donnerait l'occasion de donner plus de lisibilité à notre système d'orientation et d'affectation post-bac, difficile à maîtriser aujourd'hui. L'inégal partage de l'information limite les opportunités de nombreux jeunes dont les familles ne possèdent pas le mode d'emploi de l'école. Cela entraîne des choix peu opportuns pour beaucoup de bacheliers, qui se confrontent à des filières saturées ou qui se lancent dans des cursus pour lesquels ils n'ont pas été préparés. Le contraste entre les bons résultats du bac et les très mauvais résultats en licence doivent nous alerter : la continuité entre l'avant et l'après-bac n'est pas satisfaisante. Plus généralement, nous devons prendre en compte le sentiment largement partagé par les enseignants des différentes filières du supérieur que les étudiants qu'ils ont en face d'eux sont mal préparés, tant sur le plan de la maîtrise disciplinaire que de la méthodologie des études. On ne peut laisser le bac s'apparenter à une fausse promesse pour des études supérieures ni se satisfaire de mauvais investissements collectifs dans un système de formation qui conduit une trop large part des cohortes lycéennes à de mauvais choix, à l'abandon, à l'échec, au ressentiment et aux difficultés de l'emploi.